

Avis Technique 12/15-1711

Système associant une sous-couche à un revêtement de sol à usage sportif

*Revêtement de sol résilient
Resilient floor covering
Elastische Bodenbeläge*

Taraflex Sport M Comfort

Titulaire : Société Gerflor
43, Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare
Tél. : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.gerflor.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 21 mars 2012)

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Vu pour enregistrement le 16 décembre 2015

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et Produits Connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 8 octobre 2015, le système « TARAFLEX SPORT M COMFORT » associant le revêtement de sol PVC à usage sportif TARAFLEX SPORT EVOLUTION à une sous-couche en mousse polyoléfine, l'ensemble étant distribué par la Société GERFLOR. Il a formulé sur ce système l'Avis Technique ci-après. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Système de revêtement de sol plastique sportif posé semi-libre sur le support.

Le système comprend :

- le revêtement de sol plastique manufacturé sur sous-couche alvéolaire à usage sportif TARAFLEX SPORT EVOLUTION ;
- la sous-couche mousse polyoléfine, d'épaisseur 5 mm ;
- les produits de maintien, les colles, le cordon de soudure, les plinthes et les seuils définis dans le Dossier Technique.

1.2 Mise sur le marché

Revêtement TARAFLEX SPORT EVOLUTION

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, le revêtement de sol plastique à usage sportif TARAFLEX SPORT EVOLUTION fait l'objet d'une déclaration des performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14904 (juin 2006).

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine d'emploi revendiqué (cf. article 1.2 du Dossier Technique), dans les conditions de mise en œuvre et d'entretien proposées.

L'emploi de gradins mobiles directement sur le revêtement n'est pas visé.

2.2 Appréciation sur le système

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le système TARAFLEX SPORT M COMFORT fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme EN 13501-1 avec classement C_s-s1 valable en pose libre ou collée sur tous supports bois avec extension aux supports classés A1_n ou A2_n (rapport du LNE n° L110304 DE/24 du 15 février 2011).

Caractéristiques sportives

Le présent Avis Technique ne vise pas les caractéristiques sportives du revêtement de sol, ni a fortiori celles du système associant le revêtement à la sous-couche.

Isolation acoustique

Efficacité normalisée au bruit de choc Δ_{Lw} du système TARAFLEX SPORT M COMFORT non visée.

Tenue à la cigarette

Les cigarettes incandescentes provoquent une carbonisation assez profonde de la surface.

Données environnementales

Le procédé TARAFLEX SPORT M COMFORT ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des

réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Durabilité – Entretien

Dans les conditions d'usage et d'entretien normales pour des locaux sportifs, le présent avis signifie une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Les méthodes préconisées à l'article 6 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Le recours à la « métallisation » est exclu.

2.23 Fabrication

L'efficacité de l'auto-contrôle du fabricant apparaît satisfaisante.

2.24 Mise en œuvre

Les conditions générales de mise en œuvre sur support neuf sont celles de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés ».

La pose sera effectuée sur support neuf ou ancien en béton bitumineux uniquement si celui-ci présente la planéité requise.

La pose sur support en bois ou en panneaux dérivés du bois conformes à la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), de même que la pose sur ancien revêtement tel que visé par le Dossier Technique n'est possible que s'ils répondent à l'exigence de planéité.

Dans le cas des anciens parquets, la pose sera effectuée après réalisation préalable d'un ouvrage de doublage à l'aide de panneaux à base de bois.

Un soin tout particulier doit être apporté :

- à la détermination du taux d'humidité du support,
- au choix du produit de ragréage localisé en fonction de la nature du support et selon qu'il est neuf ou ancien,
- au respect des conditions de collage de la sous-couche sur le support,
- au respect de la quantité de colle préconisée pour la pose du revêtement sur la sous-couche et du temps de gommage des colles acryliques,
- au marouflage.

Les produits de maintien et les colles doivent être choisis parmi ceux figurant dans le Dossier Technique, à l'exclusion de toute autre.

Il convient de veiller tout particulièrement au respect des préconisations d'emploi des colles lors du collage du revêtement sur la sous-couche.

Il est très important de s'assurer que la date limite d'emploi de la sous-couche n'est pas dépassée.

2.25 Assistance technique

La Société GERFLOR apporte son assistance technique sur chantier sur demande de l'entreprise.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques (CPT)

2.31 Consistance des travaux

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », Cahier des clauses spéciales. En outre :

- Pour les travaux neufs et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de reprofilage du support sont à la charge de l'entreprise de gros œuvre qui a réalisé le support ;
- Pour les travaux en rénovation et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de préparation du support sont à la charge de l'entreprise titulaire du lot revêtements de sol et sont exécutées conformément aux dispositions du Dossier Technique.

2.32 Exigences relatives à la fourniture et à la mise en œuvre de la sous-couche mousse polyoléfine

La Société GERFLOR est tenue de prendre les dispositions nécessaires afin d'informer l'entreprise de revêtement de sol de la date limite d'utilisation de chaque lot livré de sous-couche en mousse polyoléfine.

L'entreprise devra respecter les dispositions prescrites par la Société GERFLOR, notamment en s'assurant avant la pose que la date limite d'utilisation de la sous-couche n'est pas dépassée.

2.33 Entretien

Du fait de la nécessité d'un jeu périphérique entre le revêtement et les parois, le recours à un entretien à grande eau devra être exclu dans le cas d'un support en bois ou sur chape fluide à base de sulfate de calcium.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du système dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

Validité

2 ans, venant à expiration le 31 octobre 2017.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Joint de dilatation

Il est rappelé que la présence d'un joint de dilatation dans l'aire de jeu est exclue.

3.2 Préconisations de mise en œuvre

L'attention du maître d'œuvre et de l'entreprise est attirée sur :

- le risque de formation de « gonfle » (boursoufflure localisée) sur le revêtement si les préconisations de collage du revêtement sur la sous-couche ne sont pas respectées ;
- la nécessité de faire respecter les jeux périphériques préconisés entre les parois et tout obstacle et le système de revêtement afin d'éviter d'éventuelles gonfles.

3.3 Manutention de charges lourdes

L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le risque d'apparition de plissements du revêtement lors de la manutention de charges lourdes, notamment au droit et à proximité des zones de stockage des agrès ainsi qu'au droit des accès de la salle.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description du système et de sa mise en œuvre

1. Principe

1.1 Type

TARAFLEX SPORT M COMFORT : système de revêtement de sol sportif collé sur une sous-couche mousse posée semi-libre sur le support.

Le système de revêtement de sol comprend :

- le revêtement de sol sportif sur sous-couche alvéolaire TARAFLEX SPORT EVOLUTION ;
- la sous-couche mousse polyoléfine définie à l'article 2.1 ;
- les produits de maintien, les colles et le cordon de soudure définis respectivement aux articles 4.21, 4.22 et 4.23 ;
- les plinthes et seuils définis à l'article 4.9.

1.2 Domaine d'emploi

Locaux sportifs intérieurs (à l'exclusion des salles polyvalentes) tels que considérés dans la norme NF-P 90 202 d'Avril 2009, sur les supports précisés comme suit :

1.21 Supports neufs

- Dallage en béton sur terre-plein ;
- Support à base de béton bitumineux ;
- Support à base d'asphalte.

ainsi que sur les supports suivants :

- Plancher-dalle selon NF P 18-201 (DTU 21) ;
- Dalle ou chape selon NF DTU 26.2 ;
- Chape fluide à base de ciment et à base de sulfate de calcium bénéficiant d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé ;
- Supports à base de bois ou de panneaux dérivés du bois.

L'emploi sur plancher chauffant et sur support pollué est exclu.

La pose sur supports avec joint de dilatation dans l'aire de jeu est exclue.

1.22 Supports en rénovation

- Supports anciens à base de liants hydrauliques, non revêtus ou remis à nu (après dépose de l'ancien revêtement) :
 - dallages anciens ;
 - plancher-dalle selon NF P 18-201 (DTU 21) ;
 - dalle ou chape selon NF DTU 26.2 ;
 - chapes incorporées, chapes rapportées, chapes fluides à base de ciments et chapes anhydrites ;
- Supports anciens à base de liants hydrocarbonés tels que considérés dans la norme NF P 90-202 :
 - supports en asphalte ;
 - supports en béton bitumineux.
- Supports à base de bois ou de panneaux dérivés du bois ;
- Supports en rénovation avec sols existants (revêtement de sol PVC, résine, sols coulés,...) après analyse de l'aspect et des propriétés sportives ;

L'emploi sur plancher chauffant et sur support pollué est exclu.

La pose sur supports avec joint de dilatation dans l'aire de jeu est exclue.

Remarque : Il convient de tenir compte de l'épaisseur du système dans la conception de l'ouvrage, notamment pour les réservations.

2. Définitions

2.1 Sous-couche mousse

Nature

Mousse polyoléfine.

Aspect

Surface lisse avec traitement spécifique sur les deux faces pour collage de revêtement de sol.

Couleur rouge.

Distributeur

Société GERFLOR.

Caractéristiques d'identification

Longueur des rouleaux : ≥ 66 m.

Largeur des rouleaux : 1,50 (-0 + 0,025) m.

Épaisseur totale : $5 \pm 0,35$ mm.

Masse surfacique totale moyenne : 430 ± 45 g/m².

Etiquetage d'identification

Il comprend les informations suivantes :

- Description produit / code identification
- N° Commande / référence produit / N° rouleau
- Couleur
- N° ordre commande
- Longueur / largeur / poids
- Traitement de surface 2 faces
- Date du traitement / niveau de tension de surface

2.2 Revêtement de sol sportif associé

Nature et type

Revêtement de sol sportif vinylique avec armature sur sous-couche alvéolaire présenté en lés.

Désignation commerciale

TARAFLEX SPORT EVOLUTION

Caractéristiques d'identification

Largeur totale : 1,5 m.

Longueur des lés : jusqu'à 24 m.

Épaisseur totale nominale : 7 mm.

Masse surfacique totale moyenne : 4600 g/m².

3. Fabrication et contrôles

3.1 Fabrication

3.11 Sous-couche mousse

La fourniture de la sous-couche mousse fait l'objet d'un cahier des charges contractuel entre la Société GERFLOR et le fabricant.

3.12 Revêtement de sol sportif

Le revêtement de sol est fabriqué à l'usine de Tarare (69170) de la Société GERFLOR.

Le revêtement sur mousse TARAFLEX SPORT EVOLUTION est certifié NF-Sols Sportifs.

Le revêtement sur mousse TARAFLEX SPORT EVOLUTION est conforme à la norme NF EN 14904.

3.2 Contrôles

3.21 Sous-couche mousse

La Société GERFLOR a mis en place un cahier des charges en assurance qualité sur la fourniture.

Le rôle et les obligations du site de production sont bien définis et font l'objet d'un cahier des charges. Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Conformément au cahier des charges, un certificat de contrôle est établi par le fabricant pour chaque lot fourni ; ce certificat regroupe la moyenne et la dispersion de l'ensemble des contrôles effectués. La réalisation de contrôles peut être effectuée à réception des lots.

3.22 Revêtement de sol

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de

production et sur les produits finis conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque NF sols sportifs intérieurs.

Les rôles et obligations du site de production sont bien définis et font l'objet d'un cahier des charges dans le cadre de la certification ISO 9001.

La Société GERFLOR est certifiée ISO 14001.

4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », complétées, modifiées ou précisées comme suit.

4.1 Supports

4.1.1 Supports neufs à base de liants hydrauliques et à base de sulfate de calcium

4.1.1.1 Nomenclature des supports

- Support en dallage sur terre-plein conforme à la norme NF P 11-213 (DTU 13.3) tels que définis à l'article 3 de la norme NF P 90-202 de 04/2009.
- plancher dalle selon NF P 18-201 (DTU 21) ;
- dalle ou chape selon NF P 14-201 (NF DTU 26.2) ;
- chape fluide à base de ciment et à base de sulfate de calcium bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA) favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé ;
- les supports dont le temps de séchage trop court ne respecte pas les exigences de taux d'humidité de la norme NF DTU 53.2 ou de la norme NF P 90-202, mais dont le délai de séchage est d'au moins 28 jours ;
- les supports fissurés ne permettant pas une pose collée selon les règles de l'art.

4.1.1.2 Exigences relatives aux supports

Supports à base de liants hydrauliques

- Le délai de séchage minimum est de 28 jours ;
- Le support doit être propre et débarrassé de tout dépôt, déchet ou trace de peinture ;
- Le taux d'humidité du support (contrôlé à la bombe à carbure conformément à l'annexe B de la norme NF DTU 53.2) doit être inférieur à 7% et le support doit être sec en surface, non ressuant.

Planéité du support selon la norme NF P 90-202 (04/2009) :
Tolérance maximale sous la règle de 3 m : 6 mm
Tolérance maximale sous la règle de 0,30 m : 2 mm

Supports à base de sulfate de calcium

Les exigences relatives aux chapes fluides à base de sulfate de calcium sont celles décrites dans le DTA de la chape ainsi que dans le *CPT e-cahier 3578_V3*.

4.1.1.3 Travaux préparatoires

Traitement des joints

- Joint d'isolement périphérique

Il doit être bourré d'une matière souple et élastique.

- Joint de dilatation

Deux cas sont à considérer :

- soit le joint est traité par des profilés scellés dans le gros-œuvre définis dans les DPM (Documents Particuliers du Marché), type RM 20-5 de la Société COUVRANEUF ;
- soit le joint est réalisé au moyen d'un élément de recouvrement, fixé sur un seul côté, par l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol (après remplissage du joint par un produit souple).

Dans tous les cas, le revêtement est arrêté de part et d'autre du joint.

- Joint de retrait

Le traitement du joint de retrait scié de largeur ≥ 4 mm est le suivant :

- ouvrir le joint par sciage avec un disque diamant ;
- nettoyer et dépoussiérer par aspiration du joint scié ;
- garnir à l'aide d'une résine époxy bi-composants fluide, ou équivalent, d'une dureté Shore D 60 à 24 h.

Dans le cas où l'application localisée d'un enduit de ragréage est prévue : sablage de la résine à refus et aspiration de l'excédent après séchage.

- Joint de construction

Assimilé à une fissure.

Fissures

Les fissures de largeur comprise entre 0,3 et 1 mm, mais sans désaffleure (différence de niveau) ne sont pas traitées.

Ragréage ou reprofilage localisé

- Cas des supports à base de liant hydraulique

Seules les fissures ≤ 1 mm et sans désaffleure peuvent être recouvertes.

Sur support dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 %, le mortier de réparation des bétons préconisé est le suivant :

Désignation	Fabricant
PLANITOP 400 F	MAPEI

Ce produit bénéficie de la marque NF Produits de réparation des ouvrages en béton et est appliqué conformément à la fiche technique du fabricant en respectant les prescriptions suivantes :

- Cohésion de surface minimum du support : 1MPa ;
- Arrêts sur bords francs (découpe à la disqueuse) ;
- Piquetage du support ou ouverture du support par haute pression
- Support humidifié.

Etat de surface après application : taloché fin.

- Cas des supports à base de sulfate de calcium

Les travaux préparatoires seront effectués conformément au DTA de la chape et au *CPT e-cahier 3578_V3*.

4.1.2 Supports en béton bitumineux

4.1.2.1 Nomenclature des supports

Supports neufs ou anciens en béton bitumineux tels que définis dans la norme NF P 90-202.

4.1.2.2 Exigences relatives aux supports

Planéité du support selon la norme NF P 90-202 (04/2009) :
Tolérance maximale sous la règle de 3 m : 6 mm

- Délai de recouvrement : 3 semaines minimum après réalisation du support neuf ;
- Le contrôle de la compacité et de l'épaisseur est effectué à raison d'un point minimum tous les 200 m² ;
- La pose ne sera pas effectuée si le support ne répond pas aux exigences de la norme NF P 90-202.

4.1.3 Supports en asphalte

4.1.3.1 Nomenclature des supports

Supports neufs ou anciens en asphalte tels que définis dans la norme NF P 90-202.

4.1.3.2 Exigences relatives aux supports

Planéité du support selon la norme NF P 90-202 (04/2009) :
Tolérance maximale sous la règle de 3 m : 6 mm

4.1.3.3 Travaux préparatoires

Ragréage localisé

Appliquer un enduit de lissage avec primaire adapté faisant l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB avec classement minimum P3 en cours de validité pour l'application visée :

Désignation	Fabricant
ROXOL FLEX + primaire PRIMASOL R	BOSTIK
184 SOLFLEX + primaire 162 PRIMAPRENE PLUS	PAREXGROUP

Selon le cas, cf. *Cahier du CSTB 3634* - « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs » ou *Cahier du CSTB 3635* - « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

Se reporter également aux certificats CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB et préconisations des fabricants pour l'utilisation des produits.

4.1.4 Supports à base de bois ou panneaux dérivés du bois

4.141 Nomenclature des supports

Supports neufs ou anciens à base de bois ou panneaux dérivés du bois tels que définis dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3).

4.142 Exigences relatives aux supports

Planéité selon la norme NF P 63-203-1 (réf. DTU 51.3) :

La planéité est jugée satisfaisante lorsqu'une règle de 2 m posée en un endroit quelconque ne révèle pas de flèche supérieure à 5 mm.

4.143 Travaux préparatoires

Cf. dispositions de la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), précisées comme suit :

Cas des parquets : travaux de rénovation

Les parquets seront si besoin réparés avant mise en place de panneaux de particules, en remplaçant les lames les plus déformées et en rattrapant les cavités par application d'un enduit adapté ayant un caractère non collant.

Les panneaux sont calés et assemblés sur le support. Les joints et vis sont masqués puis poncés. Dans tous les cas, une bonne ventilation de la sous-face doit être assurée.

4.15 Supports en rénovation anciens ou remis à nu

4.151 Nomenclature des supports

Supports anciens ou remis à nu après dépose de l'ancien revêtement, à base de liants hydrauliques, de liants hydrocarbonés ou supports de même type selon la norme NF P 90-202 dont le taux d'humidité (contrôlé à la bombe à carbure conformément à l'annexe B de la norme NF DTU 53.2) est inférieur à 7 %.

4.152 Exigences relatives aux supports

Planéité du support selon la norme NF P 90-202 (04/2009) : Tolérance maximale sous la règle de 3 m : 6 mm
--

4.153 Travaux préparatoires

- Sur support à base de liant hydraulique exposé aux reprises d'humidité et sur dallage, cf. article 4.113 ;
- Sur support à base de liant hydraulique (hors dallage) dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 4.5 % (mesuré à la bombe à carbure à partir d'une profondeur minimum de 4 cm conformément aux dispositions de l'annexe B de la norme NF DTU 53.2), cf. *Cahier du CSTB 3635_V2* : « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

4.16 Supports en rénovation avec conservation du revêtement existant

4.161 Nomenclature des supports

- Anciens revêtements de sol sportifs collés en plein sur le support ;
- Anciennes peintures de sol, cf. article C du *Cahier du CSTB 3635_V2* « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » ;
- Anciennes résines coulées avec ou sans sous-couche, cf. article D du *Cahier du CSTB 3635_V2* « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

4.162 Exigences relatives aux supports et étude préalable

- Anciens revêtements de sol sportifs collés
Le revêtement ne doit pas présenter de détériorations, de décollements et/ou de rupture de joint soudé.
Dans le cas d'un revêtement sur mousse, un test in-situ visant à évaluer les caractéristiques sportives est réalisé (échantillon du procédé SPORT M COMFORT disposé sur l'ancien revêtement conservé). La pose sera possible si l'analyse de la souplesse par l'essai de déformation verticale selon NF EN 14809 est conforme à l'exigence de la norme NF EN 14904.
- Anciennes peintures de sol
Les modalités de l'étude préalable et les exigences relatives au support sont décrites à l'article C1 du *Cahier du CSTB 3635_V2* « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».
- Anciennes résines coulées
Les modalités de l'étude préalable et les exigences relatives au support sont décrites à l'article D1 du *Cahier du CSTB 3635_V2* « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».
Dans le cas d'une résine coulée sur sous-couche, un test in-situ visant à évaluer les caractéristiques sportives est réalisé (échantillon du procédé SPORT M COMFORT disposé sur l'ancien

revêtement conservé). La pose sera possible si l'analyse de la souplesse par l'essai de déformation verticale selon NF EN 14809 est conforme à l'exigence de la norme NF EN 14904.

4.163 Travaux préparatoires

- Anciens revêtements de sol sportifs collés
Un nettoyage soigneux de la surface du revêtement est réalisé avant la pose : élimination des salissures, si besoin par décapage mécanique, avec un détergent neutre ou alcalin suivi d'un rinçage.
- Anciennes peintures de sol
Les zones présentant des défauts sont traitées, le recours à un enduit de sol généralisé étant exclu, puis la peinture est poncée et lessivée.
- Anciennes résines coulées
Le sol en résine conservé est poncé, puis dépoussiéré ; cf. article D2 du *Cahier du CSTB 3635_V2* « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

Dans le cas où un défaut est constaté, l'ancien revêtement sera entièrement déposé.

4.2 Produits et matériaux associés

Tous les produits mentionnés doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

4.21 Maintien de la sous-couche mousse sur tous types de supports

Le fabricant du revêtement préconise les produits de maintien figurant dans le tableau ci-dessous, employés en simple encollage à raison de 150 ± 25 g/m² environ, déposés à la spatule dentée (type A4 selon recommandations TKB) ou au rouleau.

Désignation	Fabricant
ADHESI-TECH	BOSTIK / MANG
CG 100 DPA	SIKA-CEGECOL
ULTRABOND ECOFIX	MAPEI
TEC 541	H.B. FULLER

4.22 Collage du revêtement de sol sur la sous-couche mousse

Il a lieu 24 heures après la mise en place des lés de mousse.

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques figurant dans le tableau ci-dessous, à faible teneur en eau et adaptées au collage mousse PVC sur mousse polyoléfine traitée, employées en simple encollage à raison de 200 g/m² environ, déposées à la spatule dentée fine (type A4 selon recommandations TKB).

Désignation	fabricant
PLASTIMANG S	BOSTIK / MANG
MIPLAFIX 200	BOSTIK / MIPLACOL
SADERFIX T3	BOSTIK / SADER
TEC 522	HB FULLER
ULTRABOND ECO V4 SP	MAPEI
KE 2 000 S	UZIN
CEGE 100 HQT	SIKA-CEGECOL
CEGE 100 TECHNIC	SIKA-CEGECOL

L'encollage doit impérativement être suivi d'un passage au rouleau laqueur afin d'homogénéiser l'épaisseur du film de colle, éviter le spectre des sillons de colles, et obtenir un gommage uniforme.

Il est également impératif avant l'application du revêtement d'attendre le gommage total du film de colle pour éviter la formation de gonfles.

4.23 Cordon pour soudure à chaud des joints

Mélange de PVC plastifié, au coloris du revêtement, distribué par la Société GERFLOR sous la référence CR 50.

Le diamètre du cordon sport est de 5 mm.

4.3 Stockage et conditions de pose

4.31 Sous-couche mousse

Stockage

La mousse est stockée conformément à l'article 6.5.1 de la norme NF DTU 53.2.

Le délai de pose de la mousse est de 1 an à compter de la date de fabrication. Cette date figure sur l'étiquette du produit.

Température ambiante

La température minimale du local doit être de + 10 °C pour la pose de la sous-couche mousse.

Température du support

Au moment de la pose, elle doit être d'au moins + 10 °C, et supérieure d'au moins 3 °C à la température de point de rosée (correspondant au début de la condensation de l'humidité de l'air sur le support).

Le support doit être non ressuant.

4.32 Revêtement de sol plastique

Stockage

Le revêtement de sol sportif est stocké conformément à l'article 6.5.1 de la norme NF DTU 53.2.

Température ambiante

La température minimale du local doit être de + 10 °C pour la pose.

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de + 10 °C à + 30 °C.

4.4 Mise en œuvre de la sous-couche mousse

4.4.1 Repérage et traçage des zones à encoller

Cf. schéma en *Annexe 1* du Dossier Technique.

- Tracer 2 traits de cordeau pour matérialiser l'axe transversal et l'axe longitudinal de la salle donné par les réservations des poteaux ;
- Parallèlement à l'axe longitudinal, tracer une ligne décalée de 75 cm ;
- Tracer un coup de cordeau tous les 1,50 m à partir de cette première ligne.

4.4.2 Déroulage de la sous-couche mousse

Dérouler les lés de mousse le long des lignes longitudinales tracées, en respectant le jeu périphérique préconisé au § 4.91.

Retourner les lés par moitié.

4.4.3 Maintien discontinu de la sous-couche mousse

La sous-couche mousse est maintenue en périphérie du local et sous les joints entre lés pendant le temps où le revêtement de sol sportif est étalé, collé et soudé ; elle est également maintenue devant les zones d'accès ou les aires de rangement.

Appliquer le produit de maintien sur une largeur de 15 à 20 cm de part et d'autre du trait délimitant les lisières des lés de mousse, en périphérie de la salle et devant les zones d'accès ou les aires de rangement ;

Effectuer l'application en simple encollage ;

Déposer à la spatule finement dentée (type A4 selon recommandations TKB) ou au rouleau, à raison de 150 ± 25 g/m² ;

Respecter la quantité en changeant régulièrement de spatule ;

Suivre scrupuleusement les prescriptions du fournisseur de colle.

4.5 Mise en œuvre du revêtement de sol sportif

4.5.1 Traçage des axes et déroulage

Cf. schéma en *Annexe 1* du Dossier Technique.

Tracer l'axe longitudinal et transversal sur la sous-couche mousse.

Dérouler et mettre à plat les rouleaux, dans l'ordre des numéros de pièces, en laissant 1 cm entre chaque lé (les lés de revêtement de sol sportif sont donc décalés de 75 cm des lés de mousse) et le jeu périphérique préconisé au § 4.91.

Dérouler les lés à partir de l'axe transversal et le long de l'axe longitudinal ou selon un calepinage précis pour les poses en bicolore.

Dérouler les lés à partir du centre de la salle (l'extrémité du revêtement, qui se trouve près du tube en carton, devra être placée le long des murs).

4.5.2 Mise en place du revêtement

Le lendemain du déroulage, les lés de revêtement TARAFLEX SPORT EVOLUTION sont rapprochés de l'axe en laissant 1 mm avant collage et en respectant le jeu périphérique préconisé au § 4.91.

4.5.3 Collage en plein du revêtement sur la sous-couche mousse

L'encollage doit impérativement être suivi d'un passage au rouleau laqueur afin d'homogénéiser l'épaisseur du film de colle, éviter le spectre des sillons de colles, et obtenir un gommage uniforme.

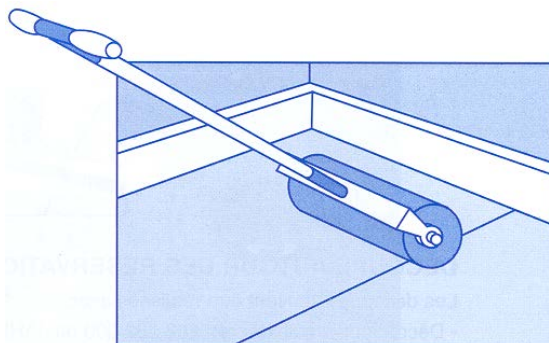
Il est également impératif avant l'application du revêtement d'attendre le gommage total du film de colle pour éviter la formation de gonfles.

Le revêtement est collé en plein sur la sous-couche mousse.

4.6 Marouflage

Le marouflage est effectué de façon soignée en deux temps :

- premier marouflage manuel lors de la mise en place ;
- second marouflage au rouleau au minimum une heure après l'affichage.



Marouflage au rouleau

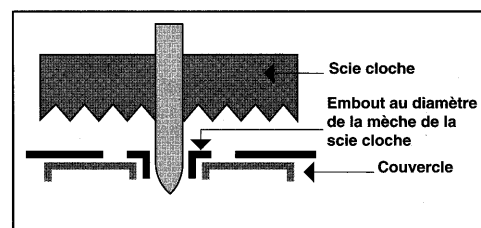
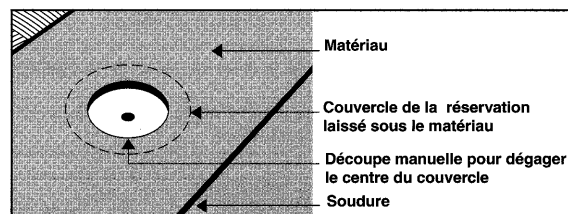
4.7 Traitement des joints courants entre lés

La soudure des joints à chaud avec le cordon d'apport est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.2.

4.8 Découpe du revêtement pour les réservations

La découpe est réalisée avec un découpeur circulaire avec centreur de découpe.

La sous-couche mousse n'est pas collée autour des réservations.





4.9 Finitions

4.91 Traitement des rives - plinthes

La sous-couche mousse polyoléfine et le revêtement TARAFLEX SPORT EVOLUTION sont arasés en laissant un jeu de 5 à 10 mm en périphérie au niveau des parois.

Une plinthe de finition (en bois, en PVC,...) est fixée sur la périphérie.

4.92 Traitement des seuils de porte et passages vers les zones de rangement

Fixation de barres de seuil (cf. références de produits de la Société ROMUS en *Annexe 2* du Dossier Technique, en fonction de l'épaisseur du système).

5. Mise en service

Cf. norme NF DTU 53.2.

6. Entretien – Utilisation

Pour le revêtement de sol sportif associé au système, le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Le traitement de surface PROTECSOL appliqué en usine permet de s'affranchir du premier entretien nécessaire sur ce type de matériau ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques noirs, bruns ou verts ou tampons à récurer) pour éviter la détérioration du traitement PROTECSOL ;
- Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages sportifs.

Sur supports à base de bois ou de sulfate de calcium, l'entretien à grande eau est proscrit.

La métallisation est proscrite car elle est susceptible de modifier les caractéristiques sportives du revêtement.

7. Assistance technique

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

B. Résultats Expérimentaux

Réaction au feu

Système TARAFLEX SPORT M COMFORT : Classement C_{fl}-s1, valable en pose libre ou collée sur tous supports bois avec extension aux supports classés A1_{fl} ou A2_{fl}.

(Rapport de classement européen de réaction au feu du LNE n° L110304 DE/24 du 15/02/2011)

Aptitude à l'emploi

- Perméance à la vapeur d'eau de la sous-couche mousse polyoléfine.
(Résultat d'évaluation du laboratoire du fabricant du 25/03/2015)
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur du revêtement TARAFLEX SPORT EVOLUTION.
(Résultats de contrôles production GERFLOR du 03/03/2015 et du 17/08/2015)
- Caractéristiques sportives du système TARAFLEX SPORT M COMFORT en conformité à la norme NF EN 14904.
(Rapport du laboratoire MPA STUTTGART n° 901 7313 000-1U Kf/Sc du 23/07/2009)

Tenue du plan de collage revêtement / sous-couche

- Pelage selon NF EN 1372 ;
- Cisaillement selon NF EN 1373.
(Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 16/02/2015 et du 04/05/2015)
(Résultats d'essais du laboratoire SIKA-CEGECOL du 19/08/2015)

Maintien de la sous-couche sur le support

- Pelage selon NF EN 1372 ;
(Résultats d'essais du laboratoire SIKA-CEGECOL du 05/10/2015)
(Résultats d'essais du laboratoire BOSTIK du 04/06/2015)
(Résultats d'essais du laboratoire MAPEI du 26/08/2015)
(Résultats d'essais du laboratoire H.B FULLER du 08/10/2015)

Tenue du produit de reprofilage PLANI TOP 400 F

Adhérence par traction perpendiculaire sur support exposé aux reprises d'humidité selon NF EN 13578.

(Résultats d'essais du laboratoire MAPEI du 02/12/2013)

C. Références

C1. Données Environnementales^(*)

Le procédé TARAFLEX SPORT M COMFORT ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Revêtement TARAFLEX SPORT EVOLUTION

Le revêtement de sol sportif TARAFLEX SPORT EVOLUTION fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtements de Sol et Mur (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires

^(*) Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis

INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Produit de réparation des bétons PLANITOP 400 F

Le produit PLANITOP 400 F fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 07/2011 par le Syndicat National des Mortiers Industriels (SNMI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES par la Société HENRI LECOULS le 3 août 2011 et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Enduit ROXOL FLEX

L'enduit ROXOL FLEX fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 06/2012 par la Société BOSTIK S.A. Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES par la Société HENRI LECOULS le 2 décembre 2013 et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Enduit 184 SOLFLEX

L'enduit 184 SOLFLEX fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 01/2007 par le Syndicat National des Mortiers Industriels (SNMI). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Colles SADERFIX T3, PLASTIMANG S et MIPLAFIX 200

Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 04/2011 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Produit de maintien ADHESI-TECH

Ce produit fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 04/2011 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

C2. Autres références

Début de la vente du système : 2011.

Surface posée depuis 2012 : 15 000 m².

Tableau des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales					
	Référence de la DE ⁽¹⁾	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée ⁽²⁾		Liste des données de performances certifiées
		OUI	NON	OUI	NON	
TARAFLEX SPORT EVOLUTION	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Sous-couche mousse polyoléfine	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Cordon de soudure CR 50	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
PLANITOP 400 F	FDE&S 07-245 : 2011	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
ROXOL FLEX	Programme FDE&S R2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
184 SOLFLEX	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
PRIMASOL R	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
162 PRIMAPRENE PLUS	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 HQT	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 TECHNIC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
PLASTIMANG S	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERFIX T3	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
MIPLAFIX 200	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 522	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO V4 SP	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2000 S	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ADHESI-TECH	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 DPA	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECOFIX	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 541	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

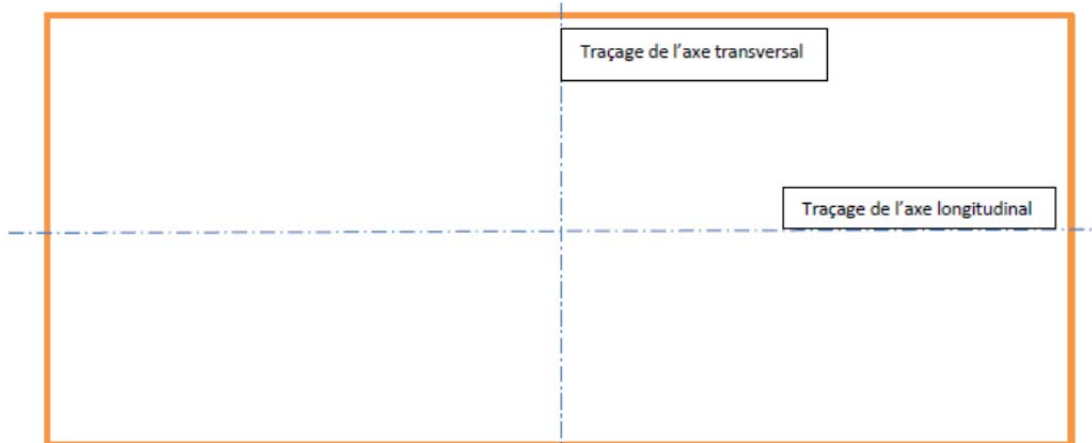
⁽¹⁾ Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.

⁽²⁾ Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

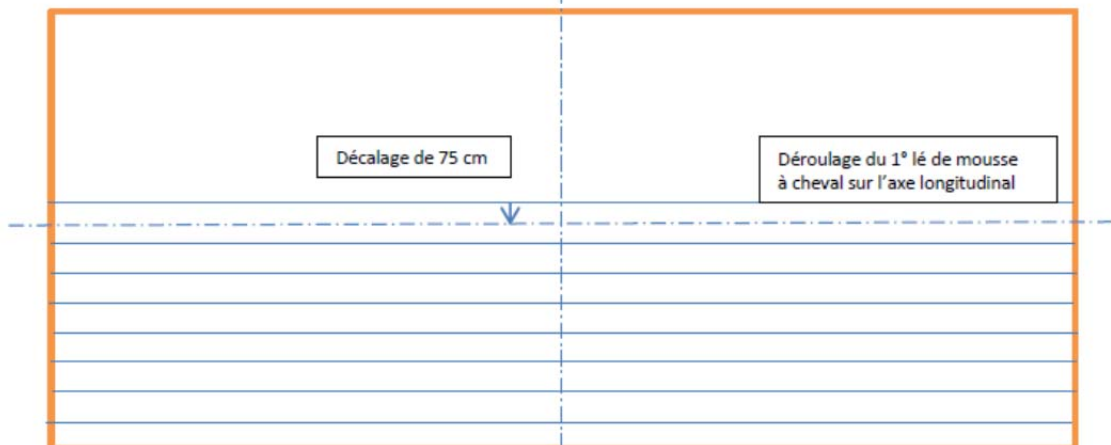
Annexe 1 au Dossier Technique

Annexe : Calepinage

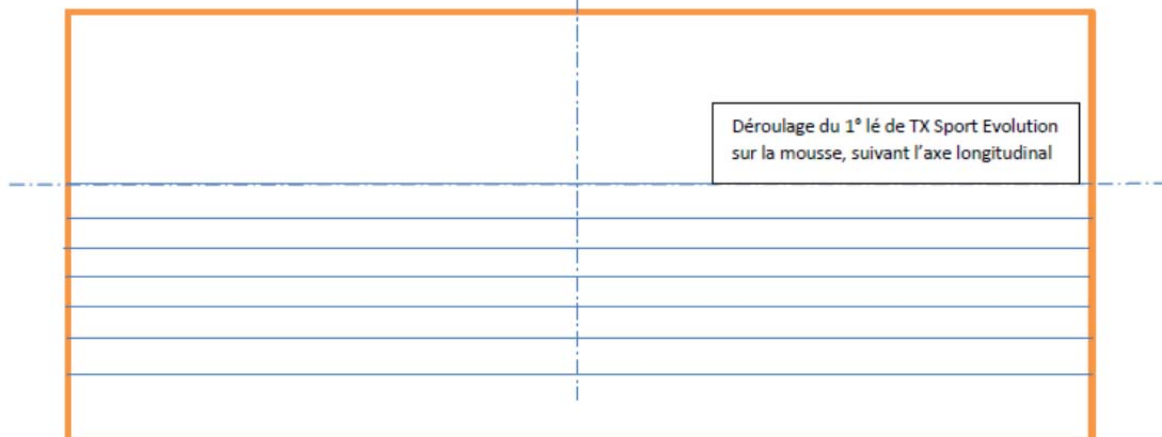
1 - Traçage des axes



2 – déroulage mousse sur l'axe décalé de 75 cm



3 – déroulage de TX Sport évolution suivant l'axe longitudinal



Annexe 2 au Dossier Technique

Profilés de seuil

Rampes d'accès

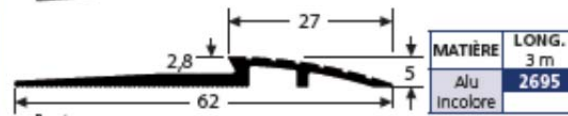
ROMUS®

● RAMPES D'ACCÈS 2,8 MM



Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.

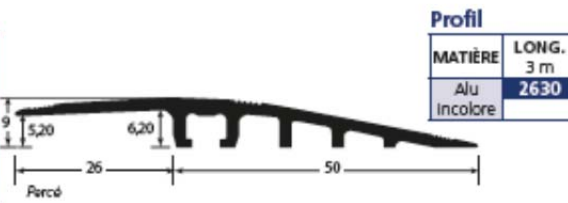
+ Pour îlots en magasin



● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles embottables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor)



Angle
Angle Rentrant / Sortant **2633**
Livré avec connections, vis et clé alène.

● RAMPE D'ACCÈS 8 mm



Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.



● RAMPE D'ACCÈS 10-15 MM



Facilite l'accès de trepalette, chariots, fauteuils roulants. Extrêmement robuste.



Posé à plat, pour sols de 10,5 à 13 mm (charges lourdes acceptées)
Légèrement relevés pour sols de 10,5 à 15 mm (charges plus légères)

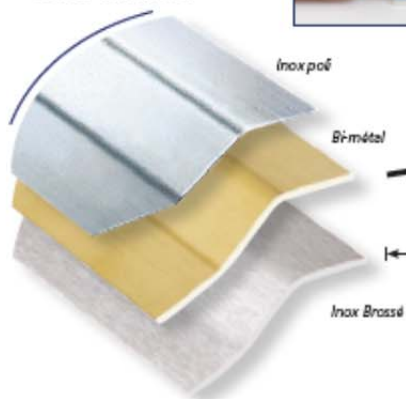
MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	2,70 m
Alu bronze	2621
	2623

Différences de niveaux



D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VÉRITACK».



Livré en vrac

Larg. mm	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m		LONGUEUR		
		MATIÈRE	Ep 1 mm	0,83 m	0,93 m	1,66 m
30	de 4 mm à 9 mm	Inox	2610	301177	301178	301179
		Inox Brossé	2616		301216	
		Bimétal	2611		301182	
40	de 6 mm à 12 mm	Inox	2614	301221	301222	301223
		Bimétal	2615	301231	301232	301233
50	de 8 mm à 14 mm	Inox	2612	301185	301186	301187
		Inox Brossé	2617		301217	
		Bimétal	2613		301190	

Livré sous gaine accrochable

D.N. PERCÉES

Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Largueur	Matière	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m
		2088
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		2085
85 mm	Inox brossé	2,50 m
		2086

ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce. Épaisseur 1,5 mm.



		Épaisseur 15 mm	
	Matière	Longueur	
		2,50 m	
Percé	Inox brossé	1928	
Achéfif	Inox brossé	1929	
		Épaisseur 8 mm	
	Matière	Longueur	
		2,50 m	
Achéfif	Inox brossé	1927	